

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Visite du roi et de la reine des Belges au duc de Wellington. — Affaires d'Espagne. — Projets du gouvernement. — Le ministère français et le clergé. — Chronique judiciaire. — Retour du roi. — Lettre de Bruxelles. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 octobre. — On écrit de Deal, le 5 octobre :

LL. MM. le roi et la reine des Belges accompagnés de LL. AA. RR. la duchesse de Kent et la princesse Victoria, avec leur suite, sont arrivés à Walmerscastle de Ramsgate, vers deux heures après-midi, pour rendre visite au duc de Wellington. Un salut royal a été tiré à leur arrivée par les canons du château, où ils ont été reçus avec tous les égards dus à leur rang élevé. Toutes les avenues du château étaient remplies par une foule immense, ainsi que toutes les routes qui y aboutissent. Un déjeuner splendide a été préparé, avec beaucoup de magnificence, pour les illustres convives avec lesquels étaient invités les officiers de l'armée et de la marine et les nobles les plus distingués des environs.

Vers 4 heures, LL. MM. partirent pour Ramsgate. Une salve fut encore tirée par les canons du château; elles furent accueillies par les applaudissements d'une foule immense qui se pressait sur leur passage. Des bannières se fesaient remarquer dans toutes les directions et tout présentait un air de fête dans les environs. MM. Van de Weyer et le général Goblet accompagnaient LL. MM.

FRANCE.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Paris, le 7 octobre. — Le journal ministériel contient les nouvelles suivantes :

» On écrit de Saint-Sébastien, en date du 2, qu'une affaire sérieuse a eu lieu à Vilarcajo, et que les carlistes, complètement battus, y ont éprouvé des pertes considérables; on attend des plus amples détails.

» Le 22 au soir, un courrier extraordinaire de Madrid est arrivé à Barcelone, chargé d'une dépêche du ministre de l'intérieur, qui annonçait au capitaine-général que la reine allait prendre en considération les représentations qui lui étaient adressées.

» Cette nouvelle a donné lieu à des démonstrations satisfaisantes; beaucoup de maisons ont été illuminées. Quelques-uns des agitateurs les plus redoutés ont été arrêtés; les milices urbaines se sont énergiquement prononcées en faveur du retour à l'ordre; il y a lieu d'espérer que la tranquillité ne sera plus troublée impunément.

CHASSE AU LION DANS L'AFRIQUE DU SUD.

J'avais pour plus proche voisin le capitaine Caméron, qui occupait une ferme à 2 milles environ de la mienne. J'allai un jour loger chez lui. Chemin faisant, on raconta en badinant des aventures de lions et de Cafres, dont les rencontres ne sont pas moins périlleuses qu'avec ces terribles animaux. La partie de la vallée dans laquelle nous étions alors engagés, est déserte et sauvage, hérissée de bois épais et noirs, couverte de terrains fangeux. Nous arrivâmes à la ferme sans accident, sans nous douter que nous courions un affreux péril, car un lion se trouvait alors dans ces lieux.

Le lendemain matin, le capitaine Caméron vint m'informer que ses bergers avaient reconnu les traces d'un lion dans le sentier que nous avions suivi pour revenir à la ferme; et l'on remarqua les mêmes empreintes autour de la bergerie. On compta le bétail, et l'on s'assura qu'un mouton avait été enlevé.

Mais le lion ne devait pas s'en tenir à cette seule visite. Il revint la nuit même et égorga précisément celui de tous mes chevaux de main que j'aimais le mieux à monter, à cent mètres de distance de ma cabane. Je compris qu'il était temps de me tenir sur la défensive, et j'envoyai prévenir les colons de la contrée du danger que nous courions. Il fut décidé qu'il était urgent de donner la chasse à notre ennemi, et comme les Hottentots assuraient que le lion, ayant eu seulement le temps de dévorer la tête du cheval, ne pouvait pas être éloigné, les chasseurs se réunirent immédiatement au nombre de dix-sept, y compris les Hottentots et les nègres. Nous étions accompagnés d'un bon nombre de chiens grands et vigoureux, qui sont dans ces circonstances d'un utile secours.

Notre première affaire était de découvrir la retraite du lion. Les Hottentots qui étaient à pied suivirent la trace de l'animal en partant du lieu où le cheval avait été tué. Ils accomplirent cette tâche avec une merveilleuse sagacité. Nous

» Un bulletin du général Pastor donne de nombreux détails sur ses opérations; la légion étrangère est citée avec éloges.

» Valence vient d'éprouver une réaction en faveur de l'ordre, bien plus complète encore que celle de Barcelone. Le capitaine général a été rappelé à ses fonctions. La junte du gouvernement n'existe plus.

» Le corps municipal a repris les rênes de l'administration de la ville; vingt-cinq des agitateurs les plus marquants ont été arrêtés, jugés et conduits au port pour être déportés aux îles Philippines. Le lieutenant du roi, qui se trouvait parmi les détenus, a été envoyé à Carthagène.

» La populace, intimidée par ces mesures énergiques, ne bouge plus.

Une lettre particulière de Madrid du 28, qui nous est communiquée à l'instant, assure formellement que les provinces font toutes acte d'adhésion au nouveau ministère, et annoncent la ferme intention de le seconder dans ses efforts de conciliation générale, et surtout dans ceux nécessaires pour mettre un terme à la guerre de Navarre. Cette lettre ajoute que don Carlos, profitant de la méintelligence qui s'était manifestée dans le parti libéral fait des progrès en Catalogne et même en Castille; mais les avantages que cette lettre lui attribue ne sont nullement confirmés par les nouvelles du théâtre de la guerre, postérieures au 28 septembre.

— Voici un article de la *Gazette de Madrid*:

« Une des grandes difficultés d'un ministère libéral, qui ne veut gouverner que d'après les vœux de l'opinion publique, c'est de connaître cette opinion et de pouvoir l'apprécier; car s'il se trompait dans ce calcul, même avec les intentions les plus droites, il ne pourrait se maintenir. Il ne suffirait même pas de compter les votes, car il importe surtout de les peser. Il est des hommes dont le vote équivaut à celui d'un grand nombre d'individus à raison de l'influence qui s'attache à leur position sociale, à leur richesse, à leur talent et à leur patronage. Il en est d'autres qui ne se donnent même pas la peine d'émettre et de présenter au public leur opinion.

» La comparaison que l'on a établie entre les événements survenus récemment et les juntes provinciales de 1808 est inexacte. Il s'agissait en 1808 d'indépendance, aujourd'hui il s'agit de liberté. Pour

traversâmes des forêts décrépites et nous arrivâmes dans un endroit hérissé de broussailles, d'arbres sans écorce et sans cime, courbés, rompus, étouffés; nos guides s'arrêtèrent, et nous dirent que le lion s'était retiré là.

Il s'agissait maintenant de déloger le lion de cet épais fourré, afin de l'attaquer en phalange serrée et avec moins de péril possible. Le moyen le plus fréquemment employé dans ces circonstances, c'est de lancer vers lui des chiens bien exercés, qui le fatiguent, l'irritent, le tourmentent, et le forcent à abandonner sa retraite. Dès qu'il paraît en plaine, les chasseurs serrés tous l'un contre l'autre, vont à sa rencontre, et dès qu'ils sont à portée, ils font feu successivement ou tous à la fois. Si le lion ne tombe pas immédiatement, et s'il n'est que blessé légèrement, les chasseurs doivent former promptement le cercle, faisant face à la formidable bête qui est alors dans la plus terrible colère, et s'avance vers les chasseurs par bonds de douze à quinze pieds, en poussant des rugissements qui épouvantent les chevaux.

En ce moment critique, il faut que quelques-uns des chasseurs serrent de toutes leurs forces les rênes des chevaux pour que le cercle ne soit pas rompu, et pour que les plus adroits tireurs, mettant pied à terre, visent le lion qui ordinairement, au moment où il se dispose à sauter sur les chevaux, s'élève à l'air, et mesure de l'œil la force de ses adversaires et la distance qui les sépare de lui. C'est dans ce moment qu'il est le plus aisé de le frapper à la tête ou dans une partie du corps où la blessure est mortelle; sa peau ne résiste pas à la balle, il est vrai, mais on ne le tue jamais d'un seul coup. Si par malheur on ne fait que le blesser, ou si les chevaux, frappés de terreur par ses sauts, par ses bonds et ses affreux rugissements, prennent le mors aux dents et emportent leurs cavaliers, alors les plus grands malheurs ne peuvent manquer d'arriver, surtout si les chasseurs ne sont pas tous d'une intrépidité éprouvée, et s'ils

recouvrer son indépendance, un grand peuple n'a qu'un seul moyen, c'est de chasser l'ennemi de son territoire. Au contraire, les systèmes de liberté sont nombreux et peuvent se combiner de diverses manières. C'est ainsi qu'en 1808 l'opinion et les vœux étaient les mêmes dans toutes les provinces, tandis que dans la crise où nous sommes aujourd'hui chacun a présenté au gouvernement ses vœux particulières.

» Il ne pouvait en être autrement. Personne n'ignore que toutes les lois qu'il s'agit de liberté une foule de questions se discutent contradictoirement. Par exemple: la question de principes, celle d'opportunité d'application, de connaissance des hommes et des partis. En théorie, les hommes éclairés sont suffisamment d'accord; mais lorsqu'on en vient à la pratique, chaque citoyen a une opinion différente, et cependant la pratique est tout; car, que signifieraient les principes si on ne les appliquait pas. C'est au gouvernement qu'il appartient de prononcer, comme le médecin au lit du malade. Comment fera-t-il pour découvrir, au milieu de tant d'opinions diverses, celle de la majorité? car chacun prétendra que son opinion est partagée par la majorité.

» La difficulté est beaucoup plus grande dans les temps de dissidences politiques, et c'est encore une différence essentielle entre notre situation actuelle et celle de 1808. A cette époque, il y avait unité de croyance politique dans toute la nation, et si des juntes provinciales furent créées, ce fut lorsque l'Espagne indépendante manquait d'un gouvernement central. Aussi l'avons-nous vue s'empresser de constituer un gouvernement central aussitôt que les circonstances le lui ont permis. Avons-nous aujourd'hui cette uniformité de symbole politique?

» Le gouvernement de S. M. a consulté et consulte encore à chaque instant tous les organes de l'opinion, et il agira toujours d'après ce qui lui paraîtra le plus conforme à l'intérêt général. C'est pourquoi il a composé lui-même un symbole de loi qu'il a présenté à la nation dans le programme du 14 septembre. Si ce symbole est accepté, s'il amène l'union des esprits, le rétablissement de l'ordre, le gouvernement sera convaincu que son système est bon, applicable et conforme au vœu national. Ce moyen de consulter l'opinion publique nous paraît le plus sûr, de même qu'il est le plus noble et le plus loyal. Le gouvernement a dit: « J'administrerai d'après les bases, le voulez-vous? »

manquent de prudence et de sang-froid. Mais les colons de ces contrées sont de si habiles tireurs, ils ont tant de sang-froid et d'expérience, qu'ils ne manquent jamais d'étendre le lion raide mort, dès qu'il sont à portée.

Bien s'en faut que dans cette rencontre les choses fussent se passer avec sagesse et discrétion! Les nègres, qui chemin faisant, nous avaient exposé avec complaisance les diverses règles de la chasse du lion, et nous avaient recommandé de les suivre fidèlement, furent les premiers à les violer. Les chiens avaient été lancés autour de la retraite de la bête farouche, mais leurs aboiements n'ayant eu aucun résultat, les nègres se divisèrent en deux ou trois groupes, et poussant leurs chevaux vers ce terrain presque inabordable, firent quelques décharges de mousqueterie. Tous ces efforts furent inutiles. Le lion ne sortit point de sa retraite. Enfin, après plusieurs heures employées à faire en vain une battue dans les broussailles, le sang écossais de quelques-uns des chasseurs s'enflamma, et trois d'entre eux, M. Ritche, dont vous connaissez déjà la rare intrépidité, le capitaine Caméron, et James Ekron, domestique de mon père, prirent la résolution de marcher droit au lion, pourvu que trois nègres, très adroits tireurs, consentissent à les accompagner et à les aider de leur feu, dans le cas où l'ennemi viendrait à accepter le combat.

Ils s'engagèrent donc dans ces grandes herbes, en dépit des représentations de leurs camarades plus prudents, et s'avancèrent avec de grandes difficultés jusqu'à vingt pas de l'endroit fourré où le lion avait cherché un asile. Il était tapi sur le ventre, au milieu de hautes plantes épineuses; à sa droite était un petit espace tout à fait nu; ils leur sembla, comme ils approchaient lentement; que la bête farouche, abritée derrière les feuilles des buissons, tenait les yeux fixés sur eux. Nos hardis chasseurs firent halte, et recommandèrent aux nègres de tenir ferme, et de faire feu, s'ils venaient à manquer le lion, alors faisant encore

Les conseils-généraux poursuivent en France le cours de leur session. On voit avec une grande satisfaction que parmi eux la sollicitude pour l'instruction du peuple est générale, et que les sacrifices ne coûtent pas pour favoriser l'enseignement primaire.

— Depuis trois jours, M. le ministre de la guerre a de longues conférences avec M. le duc d'Orléans. On sait qu'il ne se fait rien administrativement dans les bureaux sans que le prince soit consulté.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* (feuille ministérielle) du 4 octobre :

« Nous avons annoncé il y a peu de jours que la police avait opéré l'arrestation de plusieurs individus prévenus d'avoir fait partie d'une association secrète. Nous apprenons aujourd'hui que l'autorité civile et l'autorité judiciaire sont en possession de documents très étendus et qui jeteront le plus grand jour sur les sociétés secrètes en France. Il paraît que le but principal des nouvelles sociétés secrètes est de chercher à corrompre l'armée. »

— Il est question d'un procès intenté à la succession du munitionnaire Séguin, par une jeune dame dont le mari porte un nom très connu, et qui, en vertu d'un testament olographe, réclame un legs de 1 million 200,000 fr.

LE MINISTÈRE ET LE CLERGÉ.

Les journaux de Paris ont élevé des plaintes au sujet du refus de M. l'archevêque de Paris d'ouvrir l'église Saint-Roch aux obsèques du célèbre compositeur Bellini; le *Journal des Débats* justifie le ministère d'avoir respecté le droit que M. l'archevêque a de faire un tel refus, et explique la position dans laquelle le gouvernement s'est placé vis-à-vis du clergé français qui devait se croire profondément attaqué par la révolution de juillet.

« Quelle était la conduite que devait tenir le gouvernement de juillet avec le clergé français ? Avant tout, le gouvernement devait maintenir l'exclusion prononcée contre le clergé dans les matières de la politique; avant tout, il devait faire respecter la limite, désormais infranchissable qui sépare l'autel et le trône, l'église et le parlement, les affaires de la foi et celles de l'état; avant tout, le gouvernement devait conserver intacte cette grande conquête de quarante ans de discordes et de souffrances, finalement garantie par la révolution de 1830, nous voulons dire la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Cette tâche, que les souvenirs de la restauration, que les habitudes de domination prises par le clergé, habitudes si douces même pour les moins ambitieux; cette tâche, que le respect dû au saint caractère et aux vertus de l'épiscopat français rendait si délicat et si difficile, le gouvernement l'a accomplie : il l'a accomplie par sa fermeté, mais aussi par sa modération. C'est ainsi que le gouvernement a procédé dans ses rapports avec le clergé français. De tous les embarras que lui avaient légués les fautes de la restauration, c'était peut-être là le plus grand : faire rentrer le clergé dans

quelques pas en avant, ils firent une décharge. Leurs balles allèrent frapper non pas le lion, mais un énorme bloc de pierre rouge, derrière lequel il était couché. Peut-être une balle l'atteignit légèrement; mais immédiatement après la décharge, l'animal furieux poussa des rugissements, et agitant sa crinière et se battant les flancs de la queue, il s'élança avec une force prodigieuse.

En ce moment les nègres, au lieu de faire leur devoir, et de tirer sur le lion qui se présentait à eux furent saisis d'effroi, et lâchant pied, abandonnèrent nos camarades qui, ne pouvant aucunement se défendre avec leurs fusils déchargés, voulurent essayer de fuir; mais s'embarrassant mutuellement au milieu des hautes herbes, ils tombèrent l'un sur l'autre. En un clin d'œil le formidable animal fut sur eux, et d'un violent coup de patte il terrassa M. Ritchie au moment où il se relevait. Il est impossible de dire combien il était effrayant de voir le lion pousser des rugissements épouvantables, battre la terre et les flancs de sa queue, agiter en tout sens sa crinière, remuer ses gros cils, tirer sa langue hors de sa gueule et faire mouvoir la peau de sa face. Sous sa puissante patte il tenait le corps de son ennemi vaincu. On ne saurait se faire une idée de la noblesse et de la fierté de sa pose, de la majesté de sa figure, de l'assurance de son regard. Je ne vis jamais spectacle à la fois plus effrayant et plus magnifique. Il semblait que le roi des animaux voulût nous donner une idée de sa puissance et de sa force.

Mais l'affreux péril de nos amis ne nous permettait pas de jouir de cette scène. Notre sang était glacé dans nos veines, nos angoisses étaient mortelles. Nous nous attendions à voir notre formidable ennemi saisir sa victime, la déchirer avec ses ongles et la dévorer. Nous étions cinquante environ, nos fusils armés et prêts à faire feu; mais comment faire usage de nos armes dans cette affreuse conjoncture. Ritchie était entre les griffes du lion, et Caméron et son camarade cou-

l'église, et ne donner pourtant aucune prise contre lui à la passion des partis et à l'orgueil du scepticisme, concilier le respect de la loi et le respect du prêtre, rester indépendant au conseil, au parlement, et se présenter humble et soumis devant l'autel où Dieu descend, tels étaient les devoirs du gouvernement français : quelqu'un peut-il dire qu'il y ait manqué ?

« Le gouvernement français ne fera de réaction d'aucune manière. Il laissera faire aux croyances, il laissera marcher les idées et les opinions religieuses, n'importe dans quel sens elles pousseront la société; car il n'y a, de nos jours, aucun danger à cela. S'il plaît à quelques-uns d'entreprendre une croisade catholique contre la prétendue démolition du siècle, le gouvernement laissera partir la croisade sans se soucier qu'elle arrive, mais sans contrarier son voyage. Dira-t-on que le gouvernement est athée ? Non; mais le gouvernement est institué pour protéger toutes les croyances sans en favoriser, sans en exclure, sans en proscrire aucune; la loi ne lui permet ni le propagandisme ni la persécution.

Appuyé sur une si haute tolérance et sur une si parfaite intelligence de ses devoirs, il est impossible que le gouvernement ne se concilie pas de jour en jour et plus étroitement le suffrage et l'adhésion du clergé et de l'épiscopat français. Il a montré sa fermeté, son indépendance; il a prouvé qu'il savait attendre; mais il faut que le clergé ne doute plus de son bon vouloir. Et déjà, nous l'avons remarqué plus d'une fois, cette salutaire conversion s'opère. Presque partout le clergé revient à des sentiments plus équitables, presque partout il rend justice à cette politique sage et prudente qui a su limiter son zèle, mais qui a ménagé, défendu, garanti ses intérêts temporels qui s'est appliquée à le rattacher par la confiance, par l'affection, à cette glorieuse révolution de juillet, à cette charte libérale, à ce roi si éclairé, si tolérant, mais si plein de respect pour tout ce qui touche à l'inviolabilité de la conscience humaine !

(Le *Moniteur* donne un caractère tout-à-fait officiel, en le reproduisant en entier, à l'article du *Journal des Débats* sur la marche du ministère relativement au clergé.)

Chronique judiciaire. — Nous avons, lors de l'attentat du 28 juillet, annoncé l'arrestation du sieur Périmet, limonadier, voisin de la maison 50, boulevard du Temple. Aujourd'hui nous nous empressons d'annoncer que ce matin même, il a été mis en liberté, en vertu d'une ordonnance de la chambre du conseil. On sait aussi que depuis plusieurs semaines sa femme a recouvré également sa liberté.

— Vélât, possédé d'une belle ardeur belliqueuse, et d'une ambition louable, prit du service dans un régiment de ligne à l'époque de la révolution de 1830; il espérait, comme tant d'autres, que notre armée entrait en campagne, et qu'alors il pourrait parcourir les grades militaires en même temps qu'il parcourrait l'Europe; mais son étoile l'a trompé. Grand fut le désappointement de ce pauvre Vélât, quand il reconnut que tout restait en paix; aussi, par une belle matinée, il fit son sac et décampa; il alla seul parcourir, non l'Europe, mais l'Amérique. Pendant près de deux ans, il se promena dans toutes nos colonies, et séjourna quelques mois à la Martinique, sans trouver un coup de sabre à donner.

raient vers nous en ce moment, de manière à recevoir notre décharge si nous eussions fait feu. Tout ceci, comme vous pensez bien, se passa en bien moins de temps que je n'en ai mis à le raconter. Mais ce que nul n'eût osé espérer, c'est que le lion, soit qu'il fut déconcerté par les aboiements continuels de nos chiens ou par l'aspect de ses nombreux ennemis, soit qu'il eût déjà éprouvé la force de nos armes, après être resté un instant immobile, sembla hésiter, et, après avoir tenu ses regards fixés sur nous pendant quelques secondes, abandonna notre ami, étendu par terre sans mouvement comme un corps inanimé. En deux sauts, il se jeta dans le bois, et, écartant avec ses pattes les arbustes et les plantes sauvages avec autant de facilité que si c'eût été des touffes de gazon, il disparut à nos yeux.

Jugez de notre joie en voyant notre ami sauvé ! Nous courûmes aussitôt à son secours, et l'aidâmes à se relever. Ritchie était tout couvert de sang; les ongles du lion avaient pénétré de huit lignes dans les chairs; sa peau était horriblement déchirée; et pendant par lambeau; en outre, il avait été terrassé avec tant de force, qu'il s'était brisé une côte. Notre malheureux ami souffrait horriblement; il lui était impossible de se tenir debout. On le laissa entre les mains de deux Hottentots qui le mirent à cheval et le reconduisirent à ma ferme; puis nous nous mîmes à la poursuite du lion qui, d'après les indications que nous donnèrent les nègres, avait pris le chemin des montagnes.

Les Hottentots parvinrent en peu de temps à trouver la piste du lion, et nous l'aperçûmes au milieu d'une clairière, couché au pied d'un tronc de mimosa, au bord d'un ruisseau qui coule des flancs de la montagne, et auquel nous avions donné le nom de *Fontaine du chasseur*. Les Hottentots ayant fait un circuit gravirent la montagne au pied de laquelle le lion se tenait étendu; et nous, prenant position sur le côté opposé du ruisseau, nous avançâmes avec précaution et sans être aperçus. Lorsque nous fûmes à la dis-

Fatigué de la vie vagabonde, et sans espoir de satisfaire son ambition dans les pays d'outre-mer, il s'embarqua pour l'Europe et vint aborder par Ostende, où il s'enrôla dans l'armée belge. Mais après un an de service, n'ayant pas pu obtenir les galons de caporal, il refit son sac et décampa. Arrêté au moment où il allait faire voile vers le Portugal, il fut traduit devant un conseil de guerre belge qui le condamna à traîner la brouette pendant deux ans.

On conçoit que ce n'était pas là ce que cherchait son ambition martiale; lorsque quelques ampoules eurent affligé ses mains qu'il avait destinées à un plus noble usage, et laissant que c'en était assez de la vie aventureuse, et laissant aux Belges leurs brouettes et leurs fortifications, il regagna fortivement le toit de ses pères. Mais à peine avait-il repris le modeste et paisible métier de son enfance, que voilà le brigadier de gendarmerie du canton qui vient lui demander compte de l'obligation, contractée en 1830, de servir pendant sept ans dans les armées françaises.

A cette demande Vélât resta stupéfait, il veut feindre une ruse de guerre et chercher à s'esquiver; mais le brigadier, vieux trouper, déjoua sa manœuvre, et vous envoya mon malheureux ambitieux de brigade en brigade et sous bonne escorte, à la prison militaire de l'Abbaye à Paris. C'est donc devant le 2^{me} conseil de guerre qu'il a été obligé d'expliquer les causes de sa désertion d'un régiment de ligne en 1831.

« Quand je me suis enrôlé, a dit Vélât, je voulais faire ma carrière militaire; mais au lieu de ça je n'ai trouvé rien à faire du tout; alors j'ai été me promener par là-bas; je m'embarquai sans trop savoir où que j'allais; je crois arriver à Alger, et on me dit que je suis à Saint-Pierre-la-Martinière. Eh! bien, c'est égal que je me dis, il y a partout du pays. Je me promène, je cherche, je demande, mais pas plus de batailles que sur ma main. Un jour je me faufila dans un vaisseau qui allait partir sans savoir pour où, et le voilà qui me débarque à Ostende au milieu d'un tas d'huîtres. J'entre dans l'armée belge; mais tout étant fini, j'allais filer vers le Portugal ou l'Espagne pour *don Carlos* ou *don Perdon*, quand on m'empoigna et me ramena au régiment des Belges, pour de là me mettre après une brouette. Ce n'est pas de ce travail que je voulais, que je dis, ce n'est pas la peine; excusez les Belges... Alors il me vint une idée, et je retournai chez mon père, pour, comme auparavant, remettre de vieux morceaux aux vieux habits; mais, dam! notre brigadier de gendarmerie ne l'a pas voulu, et m'eût v'là. »

Cette défense, débitée d'un ton de franchise et de naïveté, a excité plusieurs fois les rires de l'auditoire, mais n'a pas produit un grand effet sur les juges; car le conseil, après avoir entendu M. Mévil, commandant rapporteur, a condamné Vélât à cinq ans de travaux publics.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 OCTOBRE.

Le roi et la reine sont arrivés hier, à cinq heures, au palais de Laeken. On assure que LL. MM. partiront lundi prochain pour Paris.

— Une réunion de nos six évêques a lieu en ce moment à Malines.

— Nous tenons de source certaine, que la Société Fleurus aura bientôt atteint le nombre d'actionnaires voulu pour constituer définitivement sa Société.

— La régence de Bruxelles a discuté, il y a quelques jours, la question de savoir s'il ne serait pas avantageux, pour elle d'englober tous les faubourgs dans son enceinte, et de les faire participer à son administration. Cette question ayant été dé-

taillée de quarante pas, nous lançâmes nos chiens vers la redoutable bête, que nous tenions entre deux feux. En entendant les cris et les aboiements des chiens qui se tenaient à une assez grande distance, le lion se releva furieux poussant des rugissements; tantôt ses yeux se portaient sur les Hottentots, et tantôt sur nous. Nous avions mis pied à terre et nous avançâmes à petits pas; tout à coup la bête furieuse, dont les rugissements étaient plus redoublés, s'accroûtit et rapprocha de sa tête les parties postérieures du corps, de sorte que nous n'apercevions plus que sa crinière qui se remuait, se hérissait, s'agitait en tout sens, et ses yeux qui jetaient un éclat extraordinaire. Elle semblait mesurer la distance qui le séparait de ses ennemis, et s'appretait à se précipiter sur nous, qui étions plus rapprochés de lui que les Hottentots. Nous fîmes feu en ce moment, et aussitôt nous vîmes le lion rouler par terre. Il était mortellement blessé; il se releva cependant avec un effort pénible, fit un petit bond, et poussant des cris de douleur qui faisaient frissonner nos chiens et nos chevaux, et qui eussent glacé d'épouvante des hommes non accoutumés à cette chasse, il expira.

Quand nous nous fûmes assurés que notre ennemi avait cessé de vivre, nous nous approchâmes. Ce lion était superbe; il avait atteint toute sa force et sa plus grande taille, et avait six ans, d'après l'avis des Hottentots. Deux balles l'avaient atteint à la tête, une au cou et une autre au ventre. Il avait onze pieds de longueur, depuis le museau jusqu'au bout de la queue. Sa vigueur devait être prodigieuse. Sa jambe, un peu au-dessous du genou, était si forte, que je ne pouvais pas l'embrasser avec mes deux mains. Ces débris furent aujourd'hui partie de la précieuse collection d'armes, de trophées et d'ornements antiques que l'illustre auteur des *Puritains* et de *Waverley* avait réunie dans sa poétique résidence d'Abbotsford. *Pringle's Travels.*

aidée affirmativement, il a été résolu que la régence ferait les démarches nécessaires à cet effet, bien que l'on ne se dissimulât pas le grand nombre de réclamations que susciterait nécessairement cette décision. (Libéral.)

— Il y avait, hier soir, une assez grande quantité de curieux sur les boulevards près de l'Observatoire à examiner la comète. Mais elle paraissait pâle à cause de l'éclat de la lune. Notre savant astronome, Quetelet, accueillie avec infiniment d'obligeance, les personnes qui désirent, à l'aide de ses instruments, mieux reconnaître l'illustre voyageuse. Hier, à l'aide du chercheur de M. Quetelet, on a trouvé la comète bien nébuleuse. Elle paraît plus brillante dans quelques jours, quoique déjà, alors, elle s'éloignera rapidement de notre planète. (Merc.)

— Une vingtaine de tableaux faisant partie de la collection du roi sont arrivés du château de Charemont à Bruxelles, et viennent d'être débaltés. Le plus important est un portrait de *Martin de Vos*, par Van Dyck. C'est un plus beau de ce maître. On y remarque aussi deux têtes de tigrisses, par Rubens, remarquables plutôt comme facilité de pinceau et prodige de couleurs que comme étude consciencieuse de la nature. Ce sont de ravissantes fantaisies. Un portrait d'homme de Rubens, une bataille de Nicolas Berghem, pleine de vigueur et de feu. Un délicieux tableau de Schefker, un Hobbema, plusieurs paysages et tableaux modernes.

LIEGE, LE 9 OCTOBRE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Bruxelles, le 8 octobre.

Monsieur, jamais peut-être Bruxelles ne vit affluer dans ses murs une population aussi nombreuse que celle qui a rempli nos rues pendant les dernières fêtes. Ce n'est pas qu'on se fût mis en grands frais d'imagination cette année pour organiser ces plaisirs publics. Les fêtes proprement dites étaient toutes du caractère le plus trivial. Des courses en sac, un feu d'artifice mal arrangé, des mâts de cocagne, des tirs d'arc et d'arquebuse et un concours d'harmonie, dont le grave *Monteur* s'est plu à exagérer l'effet. Déjà deux années de suite, l'expérience avait été faite que, même en agglomérant un millier de musiciens, on n'obtenait qu'un misérable effet de ces concerts en plein air. Que pouvait-on attendre de ces harmonies de petites villes ou de villages perdues au milieu du pays, là où il n'y a pas même de bâtiments pour renvoyer le son? On n'a pas voulu revenir à ce beau concert que MM. Fétis et Daussoigne avaient, l'année dernière, organisé à l'église des Augustins; ce n'était pas là de l'harmonie, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins musical en musique, c'était un orchestre tout entier, riche, immense, admirablement organisé déjà, et qui chaque année, eût fait de nouveaux progrès; c'était en musique la plus belle chose qu'on eût peut-être jamais entendue et qu'on entendra de long-temps en Belgique; des musiciens de Liège, d'Anvers, de Gand et d'autres villes étaient venus s'y confondre sous la direction de deux maîtres habiles, et en avaient bien certainement rapporté chez eux des impressions toutes neuves, une idée de la puissance de l'exécution instrumentale, qu'il leur eût été difficile de puiser ailleurs.

Malheureusement on avait eu la bonne idée de ne pas gêner ce concert en plein air; l'église des Augustins toute grande qu'elle est, ne pouvait contenir tout le peuple souverain; les frais étaient énormes; de là nécessité de faire payer le billet d'entrée; de là, monsieur, dans les journaux et, dans la discussion du budget, fureur de l'opposition contre le concert des Augustins. L'opposition démocratique, qui a de si belles qualités ne peut les avoir toutes; elle n'est pas mélomane de sa nature; peu lui importe que la musique soit bonne ou non, ce qu'elle veut avant tout, c'est qu'elle se fasse dans la rue; elle ne veut pas qu'on se réjouisse des anniversaires de septembre autre part qu'en plein vent; quiconque, suivant elle, n'est pas capable d'avalier de la poussière quatre heures durant, quiconque ne sait pas jouer de la musique en donnant des coups de coude et en se bouchant le nez, est indigne de s'amuser ces jours-là. Il y a plus; l'église des Augustins où le concert s'est donné l'année dernière et qui prêtait admirablement, est bien, il est vrai, un ancien temple protestant, et depuis la révolution un magasin de décors du théâtre, mais cependant c'est une ancienne église, et l'archevêque la réclame. C'en était trop, vous l'avouerez, pour ne pas en revenir aux courses en sac et à l'harmonie en plein vent. Qui serait assez téméraire en Belgique pour lutter à la fois contre l'opposition et contre l'archevêque de Malines.

Si les fêtes ont été communes, n'en concluez pas que tout a été désappointement pour ceux qui sont venus nous visiter. En dehors des réjouissances proprement dites, Bruxelles a eu à leur offrir quatre

belles choses dont la Belgique peut être fière et qui valent la peine qu'on se mette en voyage: l'exposition de l'industrie, le chemin de fer, le tableau de Wappers et l'atelier de Geefs.

Je sais que vous avez énoncé dans votre journal une opinion défavorable aux expositions industrielles. Je crois qu'à plusieurs égards vous avez raison; je pense avec vous que leurs effets utiles, leur influence directe sur l'industrie elle-même, ont été beaucoup exagérés. Ce panorama de toute l'industrie du pays est toujours incomplet d'un côté, et de l'autre un peu flâté, un peu factice comme toutes les choses d'apparat. Cependant, monsieur, je ne puis croire qu'il n'y ait à ce spectacle, à la vue de ce résumé de toute l'activité et de l'intelligence industrielle du pays, quelque profit pour les industriels. Il me semble que dans ce rapprochement de tant d'efforts divers, il y a quelque chose à gagner pour tous. Et il en est peu, je pense, qui ne rapportent d'une exposition industrielle soit quelque idée nouvelle, soit quelque stimulant, quelque élément nouveau d'activité. D'ailleurs il y avait chez nous à cette exposition une utilité politique; l'exposition de 1830 avait laissé de brillants souvenirs; c'est une des choses qui ont le plus servi à propager et à exagérer peut-être l'idée de la prospérité industrielle de la Belgique sous le régime précédent. Il est politique utile d'opposer à l'exposition de 1830 une exposition du royaume belge, de montrer que la Belgique était riche et brillante encore, et de substituer aux souvenirs de 1830 ceux que devait laisser une exposition nouvelle.

D'ailleurs, monsieur, il est utile de montrer à un peuple jeune qui commence sa nationalité, timide encore dans l'opinion qu'il s'en fait, quelles sont les ressources, les richesses, ce qu'il peut, ce qu'il vaut. La nationalité a gagné à cette exposition; peu de visiteurs belges en sont sortis sans ressentir cette influence même à leur insçu. Et les étrangers ont dû y puiser des idées favorables à la Belgique nouvelle, et fort éloignées de celles qu'on a tant cherché à répandre sur notre compte dans les pays même les plus voisins. Sous ce rapport, l'exposition a agi dans le même sens que le chemin de fer, ce grand missionnaire de la nationalité belge.

Dans une sphère d'idées différente, Bruxelles a pendant les fêtes montré à nos amis et à nos ennemis d'autres germes de gloire nationale. Deux artistes, Wappers et Geefs ont eu l'idée de venir joindre leurs œuvres au programme des plaisirs publics. Parmi les productions les plus nouvelles de Geefs, on remarque une *Geneviève de Brabant* avec son enfant, destinée au roi; une tête de Françoise de Rimini achetée par M. Hyp. Villain XIII, et la statue de Frédéric de Mérode exécutée cette fois en marbre. Geefs est un artiste d'un haut mérite et le premier sculpteur que la Belgique ait jamais eu. Je ne sais même s'il n'est pas destiné à créer chez nous une école de sculpture qui aura son caractère propre, comme notre ancienne école de peinture avait le sien, et différerait de toutes les autres. La sculpture de Geefs est tout autre chose que la sculpture antique, c'est de la sculpture moderne comme celle de Canova, mais elle se ressent plus de l'esprit du nord; elle est rêveuse, mélancolique et par dessus tout expressive. Il y a, monsieur, un bel avenir dans ces talents de Geefs et de Wappers.

Le tableau de Wappers le place à une grande hauteur; c'est une œuvre d'un immense mérite. La composition est large et aisée, l'exécution et la couleur d'une vigueur merveilleuse. Il y a des têtes que Van Dyck ne désavouerait pas. Quelle distance, monsieur, entre ces artistes et les productions d'il y a dix ans! Quels pas la Belgique a faits dans les arts! Et Wappers et Geefs ne sont pas les seuls, déjà d'autres les suivent. On promet pour l'exposition de l'année prochaine, je ne sais combien de grands tableaux d'histoire belge, Wappers peindra nos croisades en Orient, Keyzer la bataille de Courtray, Leys la révolte de Louvain, Brackeleer une scène de l'histoire de Flandre, Gallais aussi prépare une grande toile; Wappers a l'honneur d'avoir ouvert cette belle voie et de se maintenir en tête du cortège. Il y a des parties de son talent qui ne doivent plus se développer, elles sont déjà à leur apogée, d'autres peuvent grandir encore. Dès à présent on peut dire que dans ce moment la France n'a pas à lui opposer de rival supérieur.

Le voyage inopiné du roi a beaucoup fait causer ici, n'y voyez rien de sérieux. Le roi et la duchesse de Kent s'aiment et se considèrent beaucoup l'un l'autre. La princesse Victoria était fort jeune encore quand Léopold a quitté l'Angleterre; il est naturel qu'il cherche à maintenir les relations qui l'unissent à la future reine de la Grande Bretagne et à les étendre à la reine des Belges. Ce n'est pas un des moindres avantages politiques de l'avenir de la Belgique que ce lien de famille et d'affection qui unira notre royauté à celle de France et d'Angleterre.

Un journal a dit que le mariage du neveu du roi avec la reine de Portugal est l'objet de ce voyage. Ce qui est peut-être plus vrai, et ce dont peut-être vous ne vous douteriez guères, c'est que la Belgique est pour quelque chose dans ce mariage. Voici comment:

Vous vous rappelez peut-être qu'immédiatement après la mort du prince royal, il y a deux ans, il fut question de régler la succession royale, et que les yeux se portèrent sur ce même jeune prince catholique de la seconde branche de Saxe-Cobourg qui paraît destiné aujourd'hui à la reine de Portugal. Des réunions de députés eurent lieu à cet effet. Vous savez aussi que M. Lehon arriva soudain de Paris pour transmettre aux députés les expressions du courroux que cette idée avait excitée à la cour de Louis-Philippe. Aussi, bien que le ministère d'alors continuât de paraître favorable à ce projet, les plus prudents se retirèrent, M. Coghien ferma ses salons, les réunions cessèrent, et il ne fut plus question de rien. La France, comme on sait, vit avec dépit le premier mariage du duc de Leuchtenberg avec la reine de Portugal; un second époux pris dans la même maison ne lui convint pas mieux. En favorisant le mariage du prince de Saxe-Cobourg elle a donc atteint un double but, elle écarte le prince de Leuchtenberg du Portugal, et si des circonstances malheureuses venaient à se reproduire chez nous, le jeune prince catholique de Saxe-Cobourg se trouve écarté de la succession de la royauté belge.

Pardonnez-moi, monsieur, la bigarrure de cette causerie, et recevez, etc.

Les résultats relatifs à la circulation des voyageurs sur le chemin de fer ont trompé toutes les prévisions: les auteurs du projet n'avaient estimé qu'à 100,000 le nombre qui parcourrait annuellement la route entre Bruxelles et Anvers, et déjà il dépasse 200,000, quoique la circulation ne soit établie que depuis cinq mois.

— Un genre d'escroquerie tout nouveau vient d'être importé dans notre ville. Nous croyons devoir le signaler au public: Une femme maigre et portant des vêtements de deuil, s'est présentée hier, à trois reprises différentes, chez un loueur de voitures de cette ville, pour convenir du prix de la location d'une voiture destinée à un voyage que désirait faire M. B....., négociant, rue Saint-Severin. Lorsque le marché fut conclu, elle sollicita et obtint pour indemnité de ses peines, une pièce de 25 cents, que le loueur consentit à lui donner parce qu'elle argumentait surtout de la préférence qu'elle lui accordait. Mais le loueur s'étant rendu avec sa voiture au domicile convenu, il apprit à son grand désappointement que M. B..... n'avait chargé personne d'aller commander de voiture pour lui ou sa famille, quoique depuis trois semaines ce fût la 3^e qui s'était arrêtée devant sa demeure à l'effet de le prendre pour un prétendu voyage. — On s'est expliqué et il a été reconnu, que les mêmes manœuvres frauduleuses avaient été employées à l'égard de trois loueurs de voitures.

La police fait des recherches pour atteindre la femme signalée.

— La souscription ouverte avant-hier à la société de commerce de Bruxelles pour obtenir des actions dans la *Société anonyme des charbonnages de Sclossin*, province de Liège, a eu autant de succès que les précédentes; les souscripteurs n'obtiendront qu'une action 61000 par million.

— On lit dans l'*Observateur autrichien* que d'après des nouvelles de Venise du 24 septembre, don Miguel était reparti pour Rome.

— On nous rapporte que dans la soirée de samedi, quatre chasseurs à cheval, appartenant au 1^{er} régiment, et cantonnés à Curange, se sont rendus au village de Stokroy, où ils ont brisé les vitres de l'habitation d'un paysan. A peine ces militaires se furent-ils livrés à ces excès, que les paysans s'attroupèrent, et se mirent à leur poursuite; les ayant atteints, ils les forcèrent à se rendre avec eux auprès de leur capitaine; un des chasseurs ayant voulu s'échapper, il fut poursuivi par un paysan armé d'un fusil chargé à plomb; n'ayant pu rejoindre le militaire, ce paysan eut l'imprudence et la méchanceté de tirer sur lui, et de le blesser assez fortement. (Novelliste.)

— Une lettre d'Amsterdam indique de la manière suivante, les droits nouveaux dont les céréales sont frappées.

Froment environ	fl. 66 1/2
Seigle	» 24
Blé sarrazin	» 24
Orge	» 47
Avoine	» 20

Par last en sus des droits actuellement existans.

Séance publique du conseil de régence de Liège, samedi 10 octobre, à 7 1/2 heures du soir.

L'ordre du jour est affiché.

— Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui s'occupent de l'art du dessin et de la peinture, le *Cours complet de paysage* de M. Thénot, professeur, qui vient de recevoir une médaille d'or pour ses aquarelles exposées au dernier salon. La simplicité de sa méthode, la pureté et la variété de ses modèles, et surtout le bon marché de ses livraisons, rendent cet ouvrage véritablement populaire; et en effet, il convient non seulement aux écoles et aux professeurs, mais encore aux gens du monde qui veulent se faire un facile talent. Jusqu'à ce jour les grands maîtres qui ont écrit sur ces matières se sont plutôt adressés à des hommes déjà instruits qu'à des jeunes élèves, tandis que M. Thénot a su mettre le résultat de ses profondes et consciencieuses études à la portée des plus faibles intelligences. Cet ouvrage, grand in-4° sur beau papier vélin, se divise en quinze livraisons, du prix de 1 franc 75; elles contiennent chacune quatre planches lithographiées, avec texte explicatif; elles paraissent de mois en mois: la 2^e est en vente. On souscrit chez l'auteur, place des Victoires, n° 6, à Paris, et au bureau de ce journal, où l'on peut voir les livraisons qui ont déjà paru.

(Voir aux annonces.)

Liège, rue Basse-Chaussée, le 8 octobre 1835.

A. MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

On a en vain réclamé, depuis plusieurs années, auprès du gouvernement de cette province, pour qu'on réparât les pompes et fontaines qui existent dans notre voisinage, et qui depuis tant d'années ne donnent plus d'eau, quoiqu'elle ait toujours été abondante à la source. Cet état de choses nous occasionne de grandes dépenses, attendu que nous sommes obligés de nous procurer de l'eau au faubourg Ste. Marguerite, où il faut attendre très-souvent plus de deux heures, pour en avoir un seau. Voyant qu'on ne fait pas droit à notre demande, je suis obligé de recourir à la presse, dans l'espoir que notre réclamation parviendra enfin aux oreilles de l'autorité et qu'elle s'empressera d'y faire droit. Notre demande est très-fondée: l'eau est un objet de première nécessité; cependant l'on fait de grandes dépenses pour l'embellissement de la ville (ce que je ne blâme pas), dépenses auxquelles nous devons contribuer par les impositions municipales. Mais on devrait songer que l'utile doit prévaloir sur l'agréable. Ce serait le cas de dire, qui sentit *incommodum sentiat et commodum.*

VILLE DE LIÈGE. — Adjudications.

Les bourgmestre et échevins, procéderont le jeudi 15 octobre courant à midi, à la mise en ferme aux enchères publiques.

1^o Du droit de location des places aux marchés de cette ville à partir du 1^{er} janvier 1836.

2^o De la perception du droit de pesage, mesurage et jaugeage publics, à partir de la même époque.

Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat de la régence où l'on peut en prendre connaissance.

A l'hôtel de ville, le 8 octobre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 8 octobre.

Naissances: 5 garçons, 4 filles.

Mariages 8, savoir: Entre Jean Gilles Ansay, portefaix, en Nassarue, et Marie Marguerite Josephine Rahier, couturière, rue des Tanneurs. — Pierre Gelenne, houeiller à Oupeye, et Jeanne Delor, couturière, faubourg Ste-Walburge. — Jean Mathieu Mack, journalier, rue des Ecoilers, et Marie Josephine Gardesal, journalière, rue du Moulon. — Mathieu Charles Bechet, tailleur, rue d'Amay, et Marie Elisabeth Devivier, couturière, même rue. — Jean Henri Depireux, houeiller, rue Jolivet, et Marguerite Menant, journalière, même rue. — Laurent Julien Dupuis, houeiller, au Thier à Liège, et Anne Marie Demoulin, journalière, même rue. — Jean Claude Verdet, artiste dramatique, à Lyon, et Anne Josephine Gay, institutrice, rue des Aveugles. — Jean Henri Wolff, commis négociant, rue sur Meuse, et Marie Hélène Legros, sans prof., même rue.

Décès, 2 garçons, 1 fille, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Joseph Philippe Mantanus, âgé de 47 ans, manœuvre, en Châtre, époux de Thérèse Gesoux. — Henri Vansinsem, âgé de 31 ans, domestique, à Grivegnée, époux de Marie Waelmans, Hubert Louis Dodeigne, âgé de 30 ans, rue St-Remy, célibataire. — Marie Josephine Hubinon, âgée de 68 ans, journalière, en Bergerue, veuve de Jacques Jos. Guill. Dossin. — Marie Thérèse Sacré, âgée de 30 ans, sans prof., derrière les Potiers, épouse de Jacques Dieudonné Delbœuf.

Errata. — Etat-civil du 6 octobre. — Décès-lisez: Marie Marguerite Gilman, âgée de 71 ans, négociante, rue derrière Saint Thomas, veuve de Jean Mathieu Pierre Joseph Crennick.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hotel-de-Ville

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Cabilleaux et Rivets chez ANDRIEN, fils, rue Sour. Pont

SIX jolis QUARTIERS garnis à LOUER, ensemble ou séparément, si on le désire, rue de l'Université, n° 7.

QUARTIER à LOUER avec remise si on le désire, rue de la Cathédrale, n° 2.

VENTE D'ARBUSTES.

LUNDI 12 OCTOBRE, il sera VENDU à la salle de François THONNARD, rue Feronstrée, une SUPERBE COLLECTION D'ARBUSTES, lauriers, jasmins, myrthes, grenadiers, etc. 359

Les HUISSIERS de l'arrondissement de Liège, sont informés que l'assemblée générale fixée au onze courant, n'aura pas lieu. Elle sera annoncée ultérieurement.

Le syndic, H. F. RENARDY. 357

L'ADJUDICATION DEFINITIVE des DEUX PIÈCES de TERRE, sises en lieu dit Bois l'Évêque, quartier du Sud de la ville de Liège, saisies sur Louis Guillaume Joseph SIMON et son épouse, se fera LUNDI prochain, dix heures du matin, à l'audience des criées du tribunal de première instance, séant à Liège.

EMONTS, avoué. 363

L'ADJUDICATION DEFINITIVE de la MAISON cotée n° 577, rue du Pont d'Avroy, saisie sur Mathieu BODSON, se fera LUNDI prochain, à l'audience des criées du tribunal de première instance, séant à Liège.

EMONTS, avoué. 362

AVIS POUR SURENCHERIR.

Par acte reçu par M^e NOLS, notaire à Aubel, le 23 septembre 1835, il a été adjugé:

1^o Une ferme, située à la Birven, sous les communes d'Aubel et Clermont, à quelques minutes de la Chaussée de Liège. à Aix-la-Chapelle, contenant 24 bonniers métriques 97 perches 69 aunes pour francs 24,600

2^o Un pré, au même lieu, contenant 33 perches 60 aunes pour francs 700

3^o Un pré, au même lieu, de 2 bonniers 9 perches 70 aunes pour francs 2,700

4^o Une pièce de terre, au même lieu, de 21 perches pour francs 470

5^o Une pièce de terre, au même lieu, de un bonnier 31 perches 10 aunes pour francs 1,500

6^o Une pièce de terre, au même lieu, de 37 perches 20 aunes pour francs 330

L'on peut surenchérir d'un 10^e en l'étude dudit notaire, chacun de ces objets jusqu'au 23 octobre.

Les titres, le plan et les conditions de la vente, sont déposés chez M. NICOLAY, avocat à Herve, et en l'étude dudit notaire. 352

SAMOKLESKI.

PRIX D'UNE ACTION SIX ACTIONS
20 francs. 100 francs.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA GRANDE SEIGNEURIE DE SAMOKLESKI

évaluée à 1,375,000 florins, et des sept villages dénommés:

Mrukova, Czekay, Pilgrzymka, Zawadka, Klopotnica, Huta, et Folsuz.

Avec une population de 3300 âmes, et 4808 arpens de bonnes terres seigneuriales

comprenant 25914 gains en argent de fl. 250,000. 20,000. 15,000. 12,000. 10,000 etc

LE TIRAGE SE FERA DÉFINITIVEMENT

ET IRRÉVOGABLEMENT AVIENNE

LE 26 NOVEMBRE 1835.

Pour 200 francs il sera délivré 11 actions et en sus une action bleue, gagnant forcément et privilégiée d'un tirage spécial de primes considérables.

Prospectus français et envoi des listes franc de port. On est prié d'écrire directement à cet effet à

HENRI REINGANUM,

banquier et receveur général à FRANCFORT s/M. 22c

DURINGERS KURGEBAUDE, AUX BAINS DE WIESBADE,

UNE LIEUE DE MAYENCE.

Les Actions originales de la Vente par Actions des Etablissements de plaisance et de conversation, dits DURINGERS KURGEBAUDE aux Bains de Wiesbade renommés dans toute l'Europe, et dont le premier tirage est fixé au 29 DECEMBRE 1835, se distribuent à raison de FRANCS 20 la pièce et sur CINQ prises ensemble la SIXIEME gratis avec Prospectus et Dessin.

Pour tout ce qui concerne cette Vente s'adresser directement à

L'administration générale de LÉOPOLD DEUTZ et Cie., Banquiers à Mayence s. l. Rhin

Le public est informé que le 21 OCTOBRE 1835, à midi il sera procédé, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION, par voie de soumissions de la FOURNITURE des DRAPS nécessaires au service de l'armée, pendant le 1^{er} semestre de 1836.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, ainsi que les échantillons des draps à fournir, sont déposés à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale de Liège, où chacun peut en prendre inspection.

COURS COMPLET DE PAYSAGE, par THENOT, ouvrage grand-4°, expliqué par les principes de la Perspective; quinze livraisons formées chacune de quatre planches avec texte explicatif. Prix, 4 fr. 75 c. la livraison.

Tout l'ouvrage sera terminé le 20 novembre de cette année. On souscrit chez l'auteur, Place des Victoires, 6, à Paris, et au bureau de ce journal.

BOURSES.

PARIS, LE 7 OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.....	108 50	108 35
» fin courant.....	108 55	108 45
Trois pour cent, comptant.....	81 80	81 80
» fin courant.....	81 95	81 85
Naples. Cert. Falc. compt.....	99 05	99 20
» fin courant.....	99 30	99 35
Espagne. Empr. royal, compt.....	33 1/2	33 3/4
» fin cour.....	00 00	00 00
» Rente perp. 5 p. c. compt.....	33 0/0	33 1/2
» fin cour.....	00 0/0	00 0/0
» 3 p. c. compt.....	21 0/0	20 3/4
» fin cour.....	00 0/0	00 0/0
» Cortès, compt.....	33 1/4	33 1/2
» fin cour.....	00 00	00 00
Coupons cortès.....	49 0/0	48 5/8
Dette différée.....	14 1/8	14 0/0
Emprunt Guebhard.....	41 7/8	41 3/4
Rome. Rs. 5 p. c. comp.....	103 0/0	102 3/4
» fin courant.....	000 00	103 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.....	101 1/4	101 3/4
» fin cour.....	000 0/0	101 1/2
Banque de Belgique.....	110 1/2	111 0/0

LONDRES, LE 6 OCTOBRE.

3 p. c. consolidés, 91 0/0	Escompte, 00 0/0
Belg. em. 1832 C. D. 102 0/0	Différées, 00 0/0
Holl. dette active, 54 3/8	Passives, 00 0/0
Id. 5 p. c. 000 0/0	Russie, 107 1/2
Portugais 5 p. c. 88 1/2	Bésil, emp. 1821, 85 1/2
Id. 3 p. c. 00 0/0	Mexicains, 5 p. c. 00 0/0
Espagne cortès, 43 1/4	Colomb, 00 0/0

AMSTERDAM, LE 7 OCTOBRE.

Dette active, 54 3/4	Rente française, 81 1/2
» différée, 1 1/164	Métalliques, 99 7/16
Billet de chance, 24 5/8	Russie, H. et C., 103 7/8
Syndic d'amor., 95 1/8	Esp. rente per p., 00 0/0
» 3 1/2, 79 1/2	Naples falconnet., 00 0/0
Soc. de comm., 114 3/8	Brésiliens, 87 0/0

ANVERS, LE 8 OCTOBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS	TROIS MOIS
Amsterdam, 1/2 0/0 perte			
Rotterdam, 5/8 0/0 perte			
Paris p ^r fr. 100, fl. 47 3/8	fl. 47	A 46 7/8	
Lond. p ^r Estr., fl. 12 1/5	fl. 12 07 1/2		
Hamb. p ^r 40 MB, 35 5/16	P 35 1/8		35 0/00
Bruxelles, 1/4 0/0 p.			
Gaud, 1/4 0/0 p.			

FONDS PUBLICS.

VILLE	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 500		156
D'ANVERS			BRESIL.		
Dette act., 5	104 3/4	A	E. à L. 1824	5	86 1/4
» différ., 43		A	ESPAGNE.		
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	31
Emp. 48 m., 5	401	A	R. P. à Am.	5	34 1/2 à 30 3/4
A. B. 1835.			Emp. 1834.		41 3/4 à 42 1/4
Ac de la B.			Dette diff.		14 1/4
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P.		30 1/2 à 30 A
Dette act., 4 1/2			» à L.		30 1/2 à 30 A
Rte remb., 2 1/2	88 1/4 A et 99		Auto Coup		
ATRICHE.			NAPLES.		
Métalliq., 5	102 3/4		Cert. Falc.	5	91 3/4
Lots fl. 100.	254		ETAT-ROM.		
» fl. 250, 4	418	P	LEVÉE 1832	5	101 0/0
» fl. 500, 4	702	P	à An. 1834	5	97 1/4
FOLOGNE.					
Lots fl. 300	121 0/0	P			

BRUXELLES, LE 8 OCTOBRE.

Em. R., fin ct., 100 3/4 P	Naples, 91 3/8 A
» pri. 1 moi. 101 0/0 dt 1 P	Rome, 101 0/0
Dette active, 53 3/8	Brès. Rothsc. 85 3/4
E. de 1832, 98 1/2 A	E. Ardo. 1835, 42 1/2 P
Act. Soc. Gén., 820 0/0 A	Empr. Guebh., 31 0/0 P
S. de c. de civ., 138 1/2 P	P. à Amst., 31 1/2 P
Banq. de Belg., 109 3/4	Fin cour., 31 1/2 P
S. du c. de S. O., 111 0/0 A	D. différée, 14 1/2 P
S. Haus-Fourn., 113 0/0 P	Cortès à Par., 00 0/0, 0/0
Banq. foud., 97 0/0 P	» à Londr., 30 5/8 30 1/2
S. du Cha. Flenu, 111 1/2	Coup. Cortès, 00 0/0
Gál.-Rus. ad. Br., 00 0/0	
Dette act. H. T., 54 0/0 A	
Syndi. d'amor., 00 0/0	CHANGES.
Loir. av. coup., 99 0/0	Amsterdam, 0/0 0/0
» inscript., 103 0/0 A	Londres, ct. 00 00 0/0
Métalliques, 102 3/4 P	» 2 mois, 00 00 0/0
	Paris, 0/0 av.

VIENNE, LE 29 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 1/16 0. — Actions de la banque 1535.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 7 OCTOBRE.

La gallesse prussienne Auguste, c. Fieger, v. du Haye ch. de café.

MARCHÉ.

Liège, le 8 octobre. — Froment, l'hectolitre, 14 60 seigle 9 58.

D'après l'arrêté ministériel du mois d'octobre, les droits d'entrée pour le Froment et pour le Seigle sont comme suit savoir: Froment, fr. 75 les 1,000 kilogrammes. Seigle, fr. 37 50.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 627, à Liège